



## Schéma Régional de Cohérence Écologique

### Groupe de travail thématique « Trame bleue – Zones Humides »

29 Juin 2011

#### RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Personnes présentes:

BAUCHET Philippe	Région LR
WOODSWORTH Simon	Région LR
CHAUVEL Muriel	DREAL LR / SBEP
FORNER Frédéric	DREAL LR / SBEP
MORVAN Régis	DREAL LR / SADTL
RAEVEL Valérie	DREAL LR / SBEP
VIONNET Pierre	DREAL LR / SBEP
BOSC-BOSSUT Nadine	Agence de l'eau RM&C
RICHARD Sylvain	ONEMA/Dir8

Personnes excusées

INGOUF Régis	Région LR
BAUCHET Zoé	DREAL LR / SBEP
CROSNIER Capucine	DREAL LR / SBEP
LECAT Gabriel	DREAL LR / SBEP
THOMPSON John	CEFE-CNRS
GRAILLE Chantal	Agence de l'eau RM&C
MARTY Vincent	ONEMA/Dir8

Pièce jointe : Mandat du groupe de travail « Trame bleue – zones humides »

- **Introduction DREAL LR (M Chauvel)**

Il est rappelé les principaux échanges des précédents groupes de travail relatifs à la trame bleue, suite à la réunion du 4 mai 2010 entre la DREAL et l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et à la réunion du 6 avril 2011 entre la DREAL, l'ONEMA et l'agence de l'eau.

La DREAL n'a pas obtenu de réponse de la part du ministère concernant : « A partir de quel moment, un cours d'eau peut ne pas appartenir à la trame vu qu'il est toujours milieu de vie / d'alimentation ? »

- **Présentation de l'état d'avancement de l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique – SRCE - et de la méthode du CEFE-CNRS - Région LR / DREAL LR (S Woodsworth / F Forner)**

Il est rappelé la validation de la feuille de route validée le 19 avril lors du COPIL entre l'Etat et la Région. L'enquête publique est prévue en septembre 2012, pour une approbation du SRCE début 2013.

La méthode de spatialisation des enjeux au niveau régional (méthode élaborée par le CEFE-CNRS) est présentée.

Les documents / bases techniques actuellement disponibles sont :

- la stratégie régionale de la biodiversité,
- l'atlas régional des paysages,
- la modernisation des ZNIEFF,
- l'étude relative à la trame verte et bleue des Parcs Naturels Régionaux,
- le projet inter-régional IPAMAC,
- les études trame verte et bleue au sein des SCOT.

En substance, la méthodologie nationale se base sur la notion de réservoirs de biodiversité reliés entre eux par des corridors. L'ensemble « réservoirs de biodiversité et de corridors » constitue les éléments de la TVB. Conformément aux recommandations du CSRPN LR, si cette méthodologie est adaptée aux milieux fortement fragmentés de notre région, le Languedoc-Roussillon présente également de vastes espaces de milieux naturels et semi-naturels, dont le maintien dépendent des activités humaines à faible empreinte écologique. Ici il s'agit plus souvent d'une mosaïque paysagère composée d'habitats différents que de grandes continuités d'un seul type d'habitat. Pour ces espaces, l'identification et la gestion des interdépendances fonctionnelles entre les différents milieux dans la matrice paysagère paraissent plus pertinentes et efficaces que la détermination de corridors écologiques potentiels.

Dans ce contexte, la TVB définie dans le SRCE ne visera pas en priorité à relier les réservoirs de biodiversité entre eux par des corridors mais plutôt à favoriser l'intégrité des grandes entités fonctionnelles et leur interdépendances avec les territoires environnants. Il convient ici d'adopter une démarche dans laquelle la TVB est un outil de conservation de la biodiversité en relation avec les usages des terres et la gestion des milieux.

La proposition du CEFE-CNRS débouche sur la conception d'un outil de spatialisation des enjeux de biodiversité en relation avec les usages des terres et l'artificialisation des milieux. Cette étude s'articule autour des principes suivants :

- L'utilisation de données agrégées et pondérées à l'échelle d'un maillage du territoire prédéfini permet d'appréhender la fonctionnalité de manière implicite au travers de la matrice et en évitant de se fixer sur des éléments spécifiques de biodiversité

- Si des indicateurs peuvent être spécifiques à certains enjeux, l'ensemble des indicateurs proposés doit permettre une approche globale des enjeux de biodiversité à l'échelle en question.
- La prise en compte de la fonctionnalité des milieux naturels passe par une caractérisation des enjeux à différentes échelles et à différents niveaux d'organisation du territoire.
- Le croisement entre biodiversité et artificialisations permet d'affiner la hiérarchisation des enjeux territoriaux et d'identifier des secteurs à modalités d'actions adaptées au maintien ou à la restauration des continuités écologiques.

Cette méthode constitue un outil d'aide à la décision et à la création de supports de concertation.

Quatre mailles ont été retenues :

- 500 m,
- 2 km,
- commune,
- unité paysagère.

Le groupe s'interroge sur la nécessité d'une maille supplémentaire relative au bassin versant hydrographique.

La méthode retient :

- 4 indicateurs agrégés concernant les richesses :
  1. la naturalité : présence d'espaces naturels et de ZNIEFF de type 2,
  2. l'hydrographie : présence des linéaires de cours d'eau, des masses d'eau et des mares (temporaires),
  3. la diversité d'occupation du sol : indice de Shannon,
  4. la patrimonialité : présence de ZNIEFF de type 1 (ZNIEFF irremplaçable),
- et 4 indicateurs de pression/d'artificialisation du milieu :
  1. le transport : pourcentage de routes et de voies ferrées,
  2. la bâti : pourcentage de constructions,
  3. l'agriculture : indicateur à travailler
  4. la densité humaine : pourcentage d'habitants,

La volonté de travailler sur un indicateur lié à la fréquentation des espaces est également exprimée, devant permettre à terme d'intégrer l'impact potentiel des activités de tourisme et de loisir par exemple.

Le groupe préconise de rajouter dans les pressions (sur les cours d'eau), la base nationale de l'ONEMA relative aux obstacles à l'écoulement (qui comprend notamment, les digues et barrages recensés dans Bardigues).

Le groupe aurait souhaité un indicateur de fonctionnalité permettant d'apprécier la différence d'impact des pressions sur le fonctionnement du milieu. A pression équivalente, l'impact sur deux milieux différents peut être différent. Par exemple, sur les hauts bassins cévenols, la présence de seuils sur les cours d'eau semble impacter que l'aval car à l'amont, de nombreuses espèces patrimoniales (dont l'écrevisse à pieds blancs) sont bien présentes malgré les seuils. On peut alors considérer que la pression n'a pas d'impact réel dans ce cas particulier.

Il faudrait une typologie des milieux, par exemple, classement des cours d'eau selon leur énergie (croisement des notions de pente et de débits).

- **Présentation du mandat du groupe de travail (DREAL LR - M Chauvel)**

Le mandat modifié suite aux remarques émises en réunion est joint au présent relevé de conclusions.

Les cinq Conseils généraux seront désormais invités au présent groupe de travail, conformément aux courriers du Préfet de région et du Président du conseil régional aux 5 conseils généraux en date du 7 juillet 2011.

- **Echanges techniques sur les projets de cartes réalisées par la DREAL/SADTL**

La DREAL/SADTL, suite au groupe de travail du 6 avril, a réalisé deux projets de cartes régionales intitulés :

- projet de trame aquatique relative aux cours d'eau et aux espaces fonctionnels,
- projet de trame humide relative aux zones humides.

Une carte pour être compréhensible doit comporter dans sa légende au maximum 5 items.

- Sur la carte relative au projet de trame aquatique, le critère « cours d'eau proposés au classement au titre de l'article L 214-17 du Code de l'environnement » met en exergue un important chevelu sur la haute vallée de l'Aude et en Lozère. Il conviendra de s'intéresser au chevelu à intégrer à la trame, voire de le hiérarchiser pour s'assurer de l'homogénéité d'un département à l'autre.

Le lit majeur des cours d'eau comprend l'espace de mobilité des cours d'eau et les zones humides associées aux cours d'eau. Il conviendra d'être vigilants, en Languedoc-Roussillon par rapport aux cours d'eau chenalés.

- Sur la carte relative au projet de trame humide,

Un plan d'eau est un réservoir de zones humides. Il convient de distinguer les plans d'eau naturels, des plans d'eau artificiels.

Quatre types de zones humides sont à retenir pour la région Languedoc-Roussillon :

1. les tourbières et zones humides des hauts des bassins versants,
2. les zones humides des plaines alluviales,
3. les mares temporaires,
4. les marais littoraux.

- **Suites à donner**

En vue du prochain groupe de travail :

- L'ONEMA transmet à la DREAL une version de la base ROE plus récente que celle de mars 2010,
- La DREAL prend connaissance techniquement de l'outil du CEFÉ-CNRS et travaille sur les évolutions possibles dans le domaine « bleu / bleu-vert » (maille par bassin versant, rajout de la base ROE, typologie de cours d'eau, indicateur de fonctionnalité...) et élabore des cartes superposant les enjeux identifiés par l'outil CEFÉ CNRS à la maille de 2 km aux trames aquatiques et humides sur chaque bassin versant,
- La DREAL améliore la carte relative au projet de trame aquatique, en allégeant la légende relative à l'atlas des zones inondables et en rajoutant les cours d'eau non proposés au classement au titre de l'article L 214-17 du Code de l'environnement et qui sont « importants pour la préservation de la biodiversité » : cours d'eau qui interceptent des ZNIEFF de type 1 ou des zones Natura 2000 aquatiques, présomption de futurs réservoirs biologiques, masses d'eau identifiées dans les SDAGE comme ayant des problèmes de continuité, cours d'eau avec des ouvrages prioritaires dits « Grenelle » ou des ouvrages grands migrants...

- la DREAL devra utiliser la carte relative au projet de trame humide comme base de travail à intégrer à l'outil CEFE afin d'aboutir à une production cartographique croisée.
- La DREAL tente de recenser des linéaires de cours d'eau en débit réservé pour « typer » les cours d'eau.
- Les cours d'eau et zones humides temporaires, les aspects lagunaires et le chevelu des cours d'eau seront à traiter lors de prochaines réunions.

Le prochain groupe de travail thématique « Trame bleue - zones humides », **élargi aux Conseils Généraux**, aura lieu :

**Mercredi 14 septembre 2011, à 9h30,  
à la DREAL LR/ site de Richter, salle 505 (5ème étage).**